

Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3 du code de l'environnement



Ministère chargé de l'environnement

Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité environnementale Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative

Daie de réception	Cadre réservé à l'autorité environnementale Dossier complet le
Demande d'AEX Crique Foucoul	I Intifule du projet
2 ldenlification d 2.1 Personne physique Nom	u (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétifionnaire(s). Le Prénom
2.2 Personne morale Dénomination ou raison sociale Nom, prérionnet qualité de la personne	SARL AMAZON Metal Saint Omer Bruno
habilitée à représenter la personne maraie RCS / SIREI <u>LR C S 7 8 8 8</u>	1 1 8 2 6 Forme junctique SARL
3 Catégorie(s) applicable(s) du table	ez à votre demande l'annexe obligatoire n°1 au des seuls et critères annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et
N° de catégorie et sous catégorie	dimensionnement correspondant du projet Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.)
6b), 10 et 47b)	La piste d'accès à l'AEX existe mais nécessite des travaux de terrassements légers sur 3 à 4 km, avec des pelles mécaniques. Nettoyage /tassement terrassement à la pelle. Le cours d'eau sera dévié sur toute sa longueur (1km), sur la base de calculs hydrologiques validés par la DEAL. Toute la zone exploitée sera déforestée env 16ha.
	4. Caractéristiques générales du projet laire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire
総数 コメレーチー・・・・・ しょうしょ しょうしょ こくしょうしょ	X méthode alluvionnaire mécanisée avec lavage de minerai nécessitant un
1946 19	
debolsement de toute la surface du placer	exploitable.

La loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés s'applique aux données nominatives portées dans ce formulaire. Elle garantit un droit d'accès et de rectification pour ces données auprès du service destinataire.

4.2 Objectifs du projet

L'objectif est de produire de l'or alluvionnaire pour le vendre aux comptoirs d'or sur Cayenne.

4.3 Décrivez sommairement le projet 4.3.1 dans sa phase travaux

Dans un premier temps s'organiseront :

- -La déforestation du bassin de décantation en limite amont, et du premier barranque.
- -Réalisation du canal de dérivation.
- -L'aménagement du premier bassin.
- -Implantation des machines et de la table gravimétrique (grille vibrante + sluice).

Déboisement

La déforestation se fera progressivement à la pelle et à la tronçonneuse. Les bois seront coupés et repoussés en andains (souches et branchages) sur les bords du flat, pour être ramenés au centre en fin d'exploitation.

Décapage

Le décapage du stérile sera fait à la pelle, qui disposera cette argile en digues pour la création des digues des bassins. Ce matériau est également précieux pour garder une bonne imperméabilité des bords de bassins et une hauteur suffisante pour la rétention des eaux de rejet.

Dérivation et réserve d'eau

Le cours d'eau sera temporairement détourné via un canal de dérivation creusé en bordure du flat, jusqu'à une profondeur atteignant le bed-rock. Il sera ensuite constitué une réserve d'eau dans un premier barranque préalablement creusé.

4.3.2 dans sa phase d'exploitation

Le mode d'exploitation est classique, un système de bassins ouverts d'aval en amont. Une pelle hydraulique sera utilisée sur le chantier pour préparer les bassins d'exploitation, et rassembler le minerai vers la grille, tandis qu'une autre pelle est en statique pour le chargement de la grille vibrante. Une moto pompe à eau haute pression assure l'alimentation des monitors pour le débourbage du gravier déposé sur la grille.

Le sens d'avancement des travaux se fera donc en remontant la crique.

Au début, le pétitionnaire constituera une réserve d'eau soit en reprenant un bassin existant ou par un pompage dans la crique et la création d'un premier bassin à sec. Une fois cette réserve d'eau constituée, le chantier tournera en circuit fermé. Une pompe de 6 pouces peut prendre en moyenne 180 m3/h d'eau, soit 1440 m3/jour servant à débourber le minerai, et terminant son chemin dans le bassin de décantation.

Les bassins serviront, un à un, de décanteurs. Un premier bassin de décantation sera creusé à la pelle et dimensionné suffisamment grand pour recevoir les premières eaux de lavage et les eaux de ruissellement.

La surface maximale à déforester est de 16ha avec une avancée de chantier prévue à hauteur de 1 ha /mensuel.

Le sens d'avancement des travaux se fera donc en remontant la crique.

Au début, le pétitionnaire constituera une réserve d'eau soit en reprenant un bassin existant ou par un pompage dans la crique la création d'un premier bassin à sec. Une fois cette réserve d'eau constituée, le chantier tournera en circuit fermé. Environ 60 bassins seront ouverts, en 4 phases progressives, répartis sr les 16ha déforestés progressivement.

La décision de l'autorité environne	nistrative(s) d'autorisation le projet a-t-il e amenfale devra être jointe au(x), dossier(s une AEX alluvionnaire. Vaut autorisation			
		limeter services Control (Section)		anilagotetessine enserraseomine
	u projet et superficie globale de l'opération ndeurs caractéristiques	ı - préciser k	es unités de mesure utilisée Valeur(s)	
a superficie de l'AEX est de 1KM2, a léboisés pour l'exploitation.	ec 16ha qui seraient		16ha déboisés AEX 1KM2	
Jne piste de 2 km et quelques anne	xes aux chantier sera faite en		TALK HAVIZ	
oord de placer.				
.ó. Localisation du projet				
Adresse et commune(s) d'implantation	Coordonnées géographiquesi Lo	ong °	_'" Lat. °'_	_
Coordonnées UTM RGFG95	Pour les catégories 5° a), 6° a), b)	Maintelliniooceen	acsonamopossastavistikossistiki	
d x y	et c), 7°a, 9°a), 10°, 11°a) et b), 22°, 32°, 34°, 38°; 43° a) et b) de			
255440 536874 255440 535874	l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement :			
254446 535873 254435 536875	Point de départ :	ong °	_'"_ Lat °'	,
Commune de Saint Elie	Point d'arrivée : La Communes traversées :	ong°_	_'"_ Lat°'_	_"_
Guyane Française. Ion cadastré.	Commune de Saint Elie		opendomuse listoppopinie salieks si kasadeuse	
rom cadastic.	BOOM FILE BOOM STATE BOOM ST			
	Library comp State of the state of the stat			
NADOUNDOUSECTIVE CLANOLUS NOO DUBLACOS III. 12 JAAN				
	Joignez à votre demande les annex	(es nº 2 à c		
7 S'agit-il d'une modification/exte	nsion d'une installation ou d'un ouvrage	existant?	Oul Non	
4.7.1 Si oul, cette installation environnementale?	ou cet ouvrage a-t-II fait l'objet d'ui	ne évaluat	ion Oui Non	
			valde kan kan kan kan di Salara kan di k	namananii aree
4.7.2 Si oui, décrivez sommairen différentes composantes de vot				
indiquez à quelle date il a été a				
	TO THE PROPERTY OF THE PROPERT			
niceo de policio de la companio de La companio de la co	ung grasmaa dasmirus han tiis Ta ether jangs da unega etheris Ta ether jangs da sa tiis ta etheris da sa tiis ta etheris da sa tiis tiis ta etheris da sa tiis tiis ta etheris Ta etheris da sa tiis tiis ta etheris ta etheris turma a tigaga on au cutags armondut datae			under Seiner Geber

Pour l'outre-mer, voir notice explicative

5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive CARMEN, disponible sur le site de chaque. direction régionale.

Le site Internet du ministère de l'environnement vous propose un regroupement de ces données environnementales par

région, à l'adresse suivante : http://www.developpement durable.gouv.tr/Les données environnementales. html.
Cette plateforme vous indiquera la définition de anacune des zones citées dans le formulaire.
Vous pouvez également retrouver la cartographie d'une partie de ces informations sur le site de l'inventaire national du patrimoine nature! (http://inpn.mnhn.fr/zone/sinp/espaces/viewer/).

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle a'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?		X	
En zone de montagne ?	A CANADA	X	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?		IX!	
Sur le territoire d'une commune littorale ?		×	
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional?		IX.	
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?			
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone fampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?			

Dans une zohe numide ayant fait l'objet d'une délimitation ?		×	
Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ? si oui, est-il prescrit ou approuvé ?		X	
Dans un site ou sur des sols poilués ?		XX	
Dans une zone de répartition des eaux ?		×	1
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle?		×	
Dans un site inscrit ?		×	
Le projet se situe-t-il, dans au à proximité : D'un site Natura 2000 ?	Qui	Non X	Lequel et à quelle distance ?
D'un site classé ?		×	

Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet envisagé est-il <u>susceptible</u> d'avoir les incidences notables sulvantes ? Veuillez aompléter le tableau suivant :

Veuillez compléter le l		Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Engendi prélèver d'eau ? Si oui, da milieu ?	x indianal and a second		Dans une crique nommé Foucoul, le temps de remplissage de lapremière réserve d'un volume de 5000m3 environ. Prélèvement des eaux de consommation au camp : Cuisine, sanitaires : 500l /jour environ.
	as des 🔼		Le chantier fera environ 15ha, il s'agit d'excavations qui toucheront donc la nappe d'accompagnement de la crique durant les travaux avant la réhabilitation.
	écentaire riaux ?	MANAGAMATA ANA ANA ANA ANA ANA ANA ANA ANA ANA	
matériau Si qui, uti ressource		×	
dégrado	er des fions, des dions, des ons de la illé faune, oitats, és		Déforestation de toute la zone exploitable. Déplacement de la faune y vivant lors de ces travaux de déboisement progressifs. Coupure écologique temporaire et de petite taille, entre la forêt de relief et la zone basse exploitée.
Milleu naturel Si le proje dans ou d'un site 2000, est susceptik un impac habitat / espèce ii Formulair	et est situé à proximité Natura : - ble d'ayoir ct sur un		AUTIC Dasse Capitites.

	Est-II source de bruit ? Est-II concerné par des nuisances sonores ?	X		AU droit du chantier par les engins mécanisés pelles et moteurs pompes à eau.
	Engendre-t-il des déplacements/des trafics	× in the second		Heliportage, transports en pirogues possibles et routiers.
	Engendre-t-il des risques sanitaires ? Est-il concerné par des risques sanitaires ?		X	Les risques seraient en cas de pollution par hydrocarbures et en cas de pollution bactérienne des eaux par la base vie. Les mesures réductrices seront décrite dans la notice d'impact.
Risques	‡st-Il concerné par des risques haturels ?		×	
	i Est-il concerné par des risques reannolograves ?		X	
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?			
	Est-il susceptible d'avoir des incidences sur les autres zones à sensibilité particulière énumérées au 5,2 du présent formulaire ?			

Engendre-t-il des odeurs ? Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	X		Issus des moteurs thermiques.
Engendre-t-il des vibrations ? Est-il concerné par des vibrations ?		×	Issus des engins sur chenilles au droit du chantier
Engendre-t-il des émissions lumineuses? Est-il concerné par des émissions lumineuses ?		×	Au campement uniquement.
Engendre-1-il des rejets dans l'air ?	X		Peu si moteurs révisés et aux normes réglementaires
Engendre-fill des rejets liquides: ? Si oul, dans quel milleu ?	X		Il ne s'agit que des eaux de lavage ayant été décantées au préalable.
Emissions Engendre-Hil des effluents?		×	Une fosse septique sera installée au camp. Seules des eaux traitée par celle ci seront rejetées
Engendre Hilia production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?	X		Le gravier lavé est un déchet minier non dangereux, il sera remis en ordre pédologique dans le bassin exploité et vidangé de ses eaux décantées;

Patrimolne / Cadre de vie	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager?	X		Il s'agit d'une zone assez isolée le paysage sera impacté durant la phase de travaux et de repousse. Un protocole de revégétalisation sera respecté
/ Population	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol?		×	
approuvés	nces du projet Identi 1 Non × Si out, décris	1		ont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou
		19.10 San		it-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?
Gui _	van X Staut décit			
SCION E				

6.4 Description, le cas échéant, des mesures et des caractéristiques du projet destinées à éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (pour plus de précision, il vous est possible de joindre une annexe traitant de ces éléments) ;

Déforestation: Remise en état tous les 500m d'avancée; Replantations à 25% minimum.

Qualité de l'eau : Respect du circuit fermé, décantation dans plus de 3 bassins avant rejet; autosurveillance quotidienne; audit de charte minière obligatoire tous les 3 mois. Pas de pompage en crique en saison d'étiage.

Hydrocarbures : bacs de rétention, fûts et citernes sous abri, aux normes édictées. Renvois aux sociétés agrées des déchets et huiles usagées.

Cours d'eau : non dévié si plus de 7 m de large; conservation de bande de 35m de forêt en bord de ce cours d'eau non dévié. Faune : Pas de chasse autorisée.

Flore: Replantation avec préservation de la couche de terre végétale mis en andain.

Tous les items sont détaillés dans une notice d'impact lors de la demande d'AEX.

7. Auto-évaluation (facultatit)

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'abjet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Le site ne se trouve pas dans une zone reconnue par les documents d'orientation et d'aménagement comme étant sensible ou à patrimoine particulier. Il est à 8,5 km à vol d'oiseau du Bourg de St Elie.

Il s'agit d'une région minière que le SDOM a indiqué être sans contrainte (hors zone 2).

Le dossier de demande d'AEX comportera une notice d'impact détaillant toutes les phases d'exploitation et de réhabilitation, avec les impacts et les propositions de réduction qui leur sont liées.

Un inventaire faunistique et floristique sur cette région n'apporterait pas de changement quant à la méthode d'exploitation, les préconisations de replantation se focalisent par ailleurs sur les espèces de la région. Une charte minière est signée.

8. Annexes

8.1 Annexes obligatoires

	Objet	
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié ;	X
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;	\boxtimes
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ;	×
4	Un plan du projet <u>ou</u> , pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6° b) et c), 7°, 9°,10°,11°, 12°, 13°, 22°, 32, 38°; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé;	×
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6° b) et c), 7°, 9°,10°,11°, 12°, 13°, 22°, 32, 38°; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement: plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau;	
6	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veuillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

Objet

Une carte vue satellitaire est proposée à la place des photos demandées car une photo de forêt vue du sol n'apporte aucune information vue la densité forestière des lieux, la vue satellitaire montre un tissu forestier intact, avec des rares impacts d'anciennes mines au Nord.

9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus

X

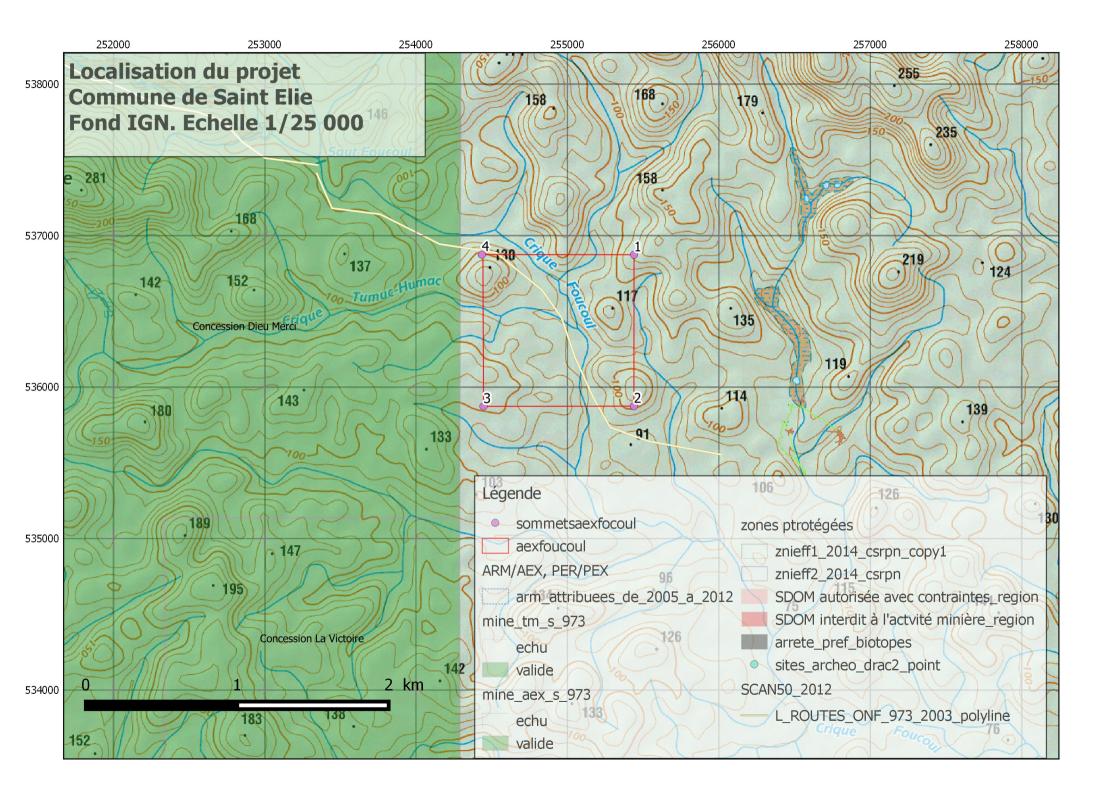
Fait à

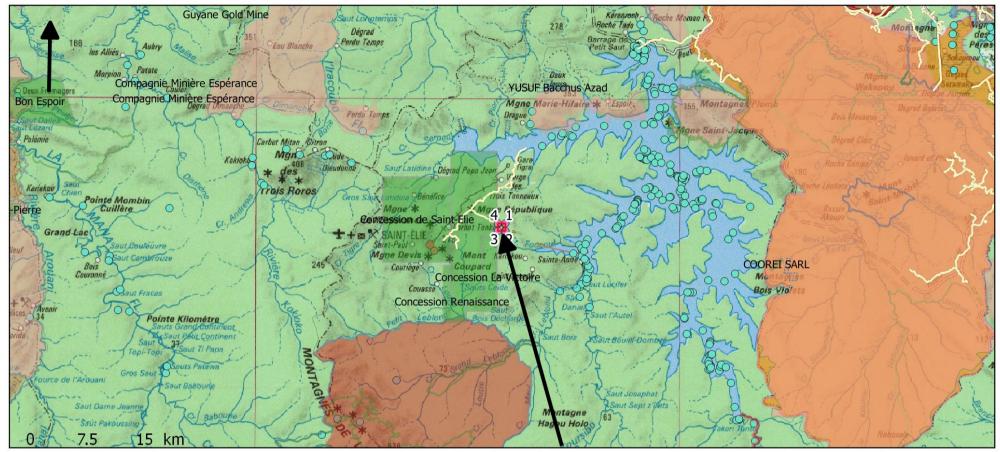
Cayenne

le, 31/01/17

Signature

Insérez votre signature en cliquant sur le cadre ci-dessus





Carte de situation du projet-Commune de Saint Elie - IGN au 1/500 000

Légende

